

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Internationale Abkommen, Klimapolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Flückiger, Bernadette
Schmid, Catalina
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Flückiger, Bernadette; Schmid, Catalina; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, Internationale Abkommen, Klimapolitik, 2016 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Finanzmarkt	1
Geldpolitik	3
Nationalbank	3
Internationale Finanzinstitutionen	5
Banken	5
Versicherungen	7

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
POG	Postorganisationsgesetz
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
AIA	Automatischer Informationsaustausch
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EG	Europäische Gemeinschaft
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement
AIAG	Bundesgesetz über den internationalen automatischen Informationsaustausch in Steuersachen
SIA	Steuerinformationsabkommen

DFF	Département fédéral des finances
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEV	Office fédéral de l'environnement
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
LOP	Loi sur l'organisation de la Poste
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
EAR	Echange automatique de renseignements
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
CE	Communauté européenne
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement
LEAR	Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale
AERF	Accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Geld, Währung und Kredit

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.12.2022
CATALINA SCHMID

Nachdem der Nationalrat den **Abkommen mit 12 neuen Partnerstaaten für den automatischen Informationsaustausch über Finanzkonten (AIA)** zugestimmt hatte, behandelte der Ständerat das Geschäft in der Wintersession 2022. Gegenwärtig bekannten sich 120 Staaten und Territorien zum Standard des AIA, wobei das Netzwerk nun um die 12 Staaten und Territorien Ecuador, Georgien, Jamaika, Jordanien, Kenia, Marokko, Moldawien, Montenegro, Neukaledonien, Thailand, Uganda und Ukraine erweitert werden sollte, eröffnete Kommissionssprecher Pirmin Bischof (mitte, SO) die Debatte. Der Informationsaustausch, welcher es zum Ziel habe, weltweit gleiche Wettbewerbsbedingungen zu schaffen sowie illegale Finanzflüsse zu bekämpfen, habe sich in den vergangenen Jahren mit einer Reihe von Ländern als wirksam entpuppt. Die Notwendigkeit der Erweiterung dieses Netzwerks war im Ständerat unbestritten, so trat die kleine Kammer stillschweigend auf das Geschäft ein und stimmte den zwölf Abkommen jeweils ohne Änderungsantrag einstimmig zu. Vor dem ersten Datenaustausch mit den neuen Partnern sei es nun am Bundesrat, diese noch einmal auf die Erfüllung der AIA-Standards zu prüfen.¹

Finanzmarkt

MOTION
DATUM: 25.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre du débat sur la finance durable, Nadine Masshardt (ps, BE) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral d'élaborer une **stratégie climatique pour le marché financier suisse**. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a précisé que la révision de la loi sur le CO2 stipulait que les objectifs climatiques, induits par l'Accord de Paris, devaient être d'abord atteints par des mesures volontaires des acteurs du marché financier. La motion a été **classé** car elle n'a pas été traitée dans un délai de deux ans.

MOTION
DATUM: 31.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur les déclarations du Network for Greening the Financial System, auquel participent la FINMA et la BNS, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) a déposé une motion qui préconise d'**explicitier le devoir fiduciaire relatif à la prise en compte des risques climatiques**. Elle explique que les risques climatiques sont en fait des risques financiers et que la Suisse se doit d'adapter ses bases légales afin de prendre en compte ces risques dans le devoir fiduciaire. De plus, elle ajoute que le Plan d'action finance durable de la Commission européenne (CE) prévoit des adaptations dans ce sens et que la Suisse sera obligée de s'adapter afin de garantir, d'un côté, l'équivalence juridique et, d'un autre côté, l'accès au marché européen.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la thématique de la finance durable faisait partie de son agenda et qu'un groupe de travail interne, mené par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, avait été mis en place. En outre, il a précisé que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) préparait un examen de la situation juridique pour les gestionnaires de fortune en Suisse. Selon le Conseil fédéral, cet examen répondra aux préoccupations de l'auteure de la motion.

Au Conseil national, la **motion** a été **adoptée** par 96 voix contre 86 et 3 abstentions. Les arguments de la députée vaudoise ont su convaincre, non seulement, les Verts (29 voix), le Parti socialiste (37 voix) et les Vert'libéraux (14 voix), mais aussi 14 député.e.s du groupe du Centre ainsi que 2 député.e.s PLR vaudois.²

POSTULAT
DATUM: 31.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

En ligne avec la thématique de la finance durable, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral de dresser un rapport sur **une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique**. D'après la conseillère nationale, une modification du droit de timbre renforcerait l'attractivité de la place financière helvétique et serait un incitatif pertinent pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Selon les sept Sages, les mesures fiscales, comme la modification du droit de timbre, ne devraient pas être la priorité de la stratégie helvétique en terme de finance durable.

Le postulat a été rejeté par le Conseil national par 102 voix contre 84. Les Verts ont été rejoints par le PS, les Vert'libéraux, mais uniquement 4 voix du groupe du Centre. Cela n'a pas été suffisant pour faire pencher la balance.³

POSTULAT

DATUM: 22.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné l'engagement de la Suisse, lors de l'Accord de Paris, d'améliorer la compatibilité des flux financiers avec les objectifs climatiques, Valentine Python (verts, VD) a demandé au Conseil fédéral d'envisager l'instauration d'une **taxe incitative sur les transactions financières nuisibles au climat**. La députée vaudoise a préconisé l'utilisation d'une taxe face à l'échec, selon elle, des mesures volontaires. En outre, elle a proposé de redistribuer les ressources financières dégagées aux zones vulnérables en Suisse, comme les régions de montagne.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a indiqué qu'un rapport, sur le postulat 19.3951, était déjà en cours. Il estime que les propositions du postulat de la parlementaire vaudoise seront, ou pourront être, intégrées à ce rapport.

A la Chambre du peuple, le **postulat** a été **rejeté** par 99 voix contre 85 et 1 abstentions. Le camp bourgeois a voté en bloc contre le postulat.⁴

POSTULAT

DATUM: 20.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat Gerhard Andrey (verts, FR) charge le Conseil fédéral d'**adapter les indices de références sur les marchés financiers** afin qu'ils soient compatibles avec les objectifs climatiques. Le Conseil fédéral a indiqué que le rapport sur le postulat 19.3966, déposé par la CEATE-CE étudie déjà les approches et mesures nécessaires pour favoriser les flux financiers compatibles avec le climat. Il préconise donc un rejet du postulat.

L'objet a été **classé**, faute d'un examen dans le délai.

MOTION

DATUM: 02.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le député vert'libéral Roland Fischer (pvl, LU) propose au Conseil fédéral d'**imposer aux investisseurs institutionnels** établis en Suisse **de faire la lumière sur l'impact de leur portefeuille sur le changement climatique**. Ils devraient ainsi publier chaque année les résultats d'une étude de compatibilité de leur portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris. D'après le député, une telle mesure inciterait les investisseurs institutionnels à adopter des stratégies d'investissement plus respectueuses du climat.

Le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. Il a rappelé qu'il avait défini, dans ses lignes directrices sur la finance durable, que l'État ne devait jouer qu'un rôle subsidiaire. En d'autres termes, il préconise l'autorégulation au sein de la finance helvétique. De plus, il a précisé que des tests gratuits et anonymes de compatibilité climatique étaient déjà à disposition des acteurs de la finance. Néanmoins, la publication des résultats devrait demeurer un choix libre, et surtout stratégique, pour les investisseurs. Finalement, il a mentionné la publication du rapport sur le postulat 19.3966. Ce rapport a pour objectif d'établir la compatibilité des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris. D'après le Conseil fédéral, une adoption de la motion, avant la publication du rapport, ne serait pas judicieuse.

Au Conseil national, la **motion** a été **rejetée** in extremis par 99 voix contre 88 et 2 abstentions. Les voix du PS (39), des Verts (29) et des Vert'libéraux (14) n'ont été rejointes que par 6 voix du groupe du Centre. Cela n'a pas suffi pour faire pencher la balance.⁵

POSTULAT

DATUM: 11.10.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **postulat** du député Gerhard Andrey (verts, FR) a été **retiré**. Il préconisait le lancement d'une étude approfondie sur **les possibilités de mobilisation des capitaux privés**, notamment grâce à l'effet de levier d'un soutien étatique, qui auraient comme ambition d'atteindre les **objectifs de la Suisse en matière de climat et de biodiversité à l'étranger**. D'après le député fribourgeois, ce postulat aurait répondu aux critiques soulevées par le Conseil fédéral dans ses réponses aux cinq motions relatives à la création d'une banque d'investissement écologique pour la Suisse.

MOTION
DATUM: 25.04.2023
CATALINA SCHMID

Die WAK-SR entschied im April 2023, die mittlerweile von Bastian Girod (gp, ZH) übernommene Motion von Adèle Thorens Goumaz (gp, VD) für eine **explizite Aufnahme der Klimarisiken in die treuhänderische Pflicht** bis auf Weiteres zu **sistieren**. Wie sie in der entsprechenden Medienmitteilung ausführte, wollte sie die Arbeiten des Bundesrats und der Verwaltung in diesem Bereich abwarten.⁶

Geldpolitik

POSTULAT
DATUM: 15.03.2023
CATALINA SCHMID

Obschon die Schweiz den Weg zu einer «Kryptonation» eingeschlagen habe, bleibe die Klimawirkung der Technologie hinter Kryptowährungen weitgehend ungeklärt, eröffnete SP-Nationalrat Fabian Molina (ZH) in der Frühlingssession 2023 die Debatte zu seinem entsprechenden Postulat. Bekannt sei jedoch, dass Kryptowährungen aufgrund der hohen benötigten Rechenleistung äusserst energieintensiv seien. In Anbetracht dieser Wissenslücke forderte Molina einen Bericht, welcher aufzeigt, wie **Klimaschutz und Kryptowährungen in Einklang gebracht werden** können. Konkret soll der Bundesrat dabei den Energieverbrauch dieser Technologien in der Schweiz erheben und Optionen zur Reduktion des Verbrauchs sowie zur Förderung von energiesparsameren Alternativen darlegen. Umweltminister Albert Rösti hielt dieser Argumentation im Namen des Bundesrats entgegen, dass der Grossteil der energieintensiven Prozesse von Kryptowährungen im Ausland geschähen, womit es sich hierbei um kein Schweizer Thema handle. Die angesprochenen Technologien – etwa die Blockchain- und die Distributed-Ledger-Technologie (DLT) – kämen in der Schweiz ausserdem auch in anderen Wirtschaftsbereichen wie etwa in der Pharmaindustrie oder im Detailhandel zur Anwendung. Eine Erhebung müsste deshalb in allen Wirtschaftszweigen vorgenommen werden, was sich als sehr komplex herausstellen und die Aussagekraft der Resultate reduzieren könne. Der Nutzen eines solchen Berichts bleibe für die Schweiz somit gering, so die Haltung der Regierung. Die Kontraargumente schienen bei einer Ratsmehrheit verfangen zu haben, denn der Nationalrat lehnte das Postulat mit 91 zu 86 Stimmen bei 2 Enthaltungen ab.⁷

Nationalbank

MOTION
DATUM: 25.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La parlementaire Jacqueline Badran (ps, ZH) estime que la Banque nationale suisse (**BNS**) **doit prendre en compte les objectifs de l'Accord de Paris dans sa politique d'investissement**. La motion s'inscrit dans le débat sur la finance durable. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet de la motion. Il a précisé que la politique de la BNS suivait uniquement un objectif de stabilité économique, et non pas des objectifs politiques ou stratégiques. La motion a été **classée** car elle n'a pas été examinée dans un délai de deux ans.

POSTULAT
DATUM: 30.10.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La majorité de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral d'établir un rapport sur **le rôle de la Banque nationale suisse (BNS) pour atteindre les objectifs de développement durable de la Confédération**. Une minorité Matter (udc, ZH), emmenée essentiellement par des député.e.s UDC et PLR, s'est opposée au postulat. L'objectif du postulat est de déterminer comment la BNS peut contribuer à la coordination des mesures climatiques dans la finance, et quels sont les effets des risques climatiques et environnementaux sur la stabilité financière.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable au postulat. Il a indiqué qu'un tel rapport compléterait les récents développements législatifs en finance durable.

En chambre, l'objet a été **adopté** par 100 voix contre 83 et 1 abstention. L'UDC et le PLR n'ont réussi à convaincre que 3 député.e.s du groupe du Centre. Les voix du camp rose-vert, rejointes par les Vert'libéraux et la majorité du groupe du Centre, ont fait pencher la balance.⁸

MOTION
DATUM: 03.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné l'adhésion de la Suisse à l'Accord de Paris, Fabian Molina (ps, ZH) estime que les **liquidités et les placements financiers de la Confédération** devraient être compatibles avec des **flux financiers durables**. En traitant des liquidités et des placements financiers de la Confédération, le parlementaire socialiste pointe du doigt l'absence de stratégie de durabilité de la Banque nationale suisse (BNS).

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a précisé que la BNS n'utilisait pas les liquidités de la Confédération pour financer ses placements. En outre, il a indiqué

qu'une gestion des liquidités et des placements financiers de la Confédération par un autre établissement financier entraînerait des coûts considérables vu les intérêts négatifs.

La **motion** a été **rejetée** par le **Conseil national** par 110 voix contre 64 et 2 abstentions. Seul le camp rose-vert a voté en faveur de la motion.⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 21.09.2021

GUILLAUME ZUMOFEN

Le canton du Jura a déposé une initiative qui vise l'**utilisation des bénéfices des investissements directs de la Banque nationale suisse (BNS) pour financer la mise en œuvre de la politique énergétique 2050**. D'un côté, le canton du Jura a souligné la forte croissance du bénéfice de la BNS grâce notamment à l'acquisition d'actions et aux intérêts négatifs. D'un autre côté, il a pointé du doigt l'absence de moyens financiers pour dynamiser l'implémentation de la politique énergétique 2050.

Le **Conseil des États a refusé de donner suite** à l'initiative cantonale. Les sénateurs et sénatrices se sont alignées sur la recommandation, par 7 voix contre 2 et 3 abstentions, de la Commission de l'économie et des redevances (CER-CE). Le risque de réduction du potentiel de distribution du bénéfice de la BNS à la Confédération et aux cantons et l'incompatibilité d'un tel fonds avec le principe du pollueur-payeur ont fait pencher la balance.¹⁰

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 09.06.2022

GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil national a refusé de donner suite** à l'**initiative parlementaire** du canton du Jura qui vise l'**affectation des bénéfices des investissements directs de la BNS à la mise en œuvre de la politique énergétique 2050**. Les députés et députées se sont aligné.e.s sur la décision de la chambre des cantons et sur la recommandation de la majorité de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN). Pour être précis, la CER-CN préconisait le refus de donner suite à l'initiative parlementaire par 16 voix contre 7. La majorité de la CER-CN estimait qu'une affectation des bénéfices de la BNS à un but précis ouvrirait la boîte de Pandore des demandes pour d'autres domaines et grèverait l'autonomie nécessaire à la BNS pour mener à bien sa politique monétaire. En outre, la majorité de la CER-CN a rappelé qu'une nouvelle répartition des bénéfices de la BNS aurait des conséquences pour les budgets de la Confédération et des cantons car, si le «gâteau» n'est pas agrandi, c'est forcément la répartition des parts de gâteau qui doit être révisée. A l'opposé, une minorité s'est montrée favorable à l'initiative parlementaire. Cette minorité, emmenée par des députés et députées socialistes et vertes, considère que le bénéfice de la BNS doit revenir à la population.

En chambre, l'initiative parlementaire a été rejetée par 102 voix contre 62, 1 abstention, et 28 députés et députées qui n'ont pas voté. Le canton du Jura n'a pas réussi à convaincre au-delà des lignes roses-vertes. Seul le député Jean-Paul Gschwind (centre, JU) a voté en faveur de l'initiative de son canton.¹¹

BERICHT

DATUM: 26.10.2022

GUILLAUME ZUMOFEN

D'après le Conseil fédéral, **la définition d'objectifs de développement durable ne relève pas de la compétence de la Banque nationale suisse (BNS)**. Dans son **rapport**, le Conseil fédéral précise que le mandat de la BNS concerne uniquement le maintien de la stabilité des prix en fonction de la conjoncture économique. Un élargissement du mandat de la BNS politiserait l'institution et remettrait en question son indépendance, ce qui mettrait en péril son objectif initial de stabilité des prix. Le Conseil fédéral conclut donc qu'il est évident que, d'un côté, la BNS doit prendre en compte le changement climatique pour établir une politique monétaire pertinente, mais que d'un autre côté, il n'est pas de son ressort d'aider la Confédération à atteindre ses objectifs de développement durable.¹²

BERICHT

DATUM: 12.06.2023

CATALINA SCHMID

In der Sommersession 2023 **schrieb** der Nationalrat das Postulat der WAK-NR betreffend **Nachhaltigkeitsziele für die Nationalbank** stillschweigend **ab**. Der Bundesrat hatte zur Erfüllung des Vorstosses im Oktober 2022 den Bericht «die Schweizerische Nationalbank und die Nachhaltigkeitsziele der Schweiz» verabschiedet.¹³

Internationale Finanzinstitutionen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme **la Suisse participe au volet financier et au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 de 2020**, le Conseil fédéral a déterminé ses thèmes prioritaires. Les sept Sages souhaitent mettre sur la table des discussions: l'imposition de l'économie numérique, la finance durable et la régulation des marchés financiers en adéquation avec la numérisation et les questions climatiques.¹⁴

Banken

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a donné son aval pour l'entrée en vigueur de deux nouveaux accords sur **l'échange de renseignements fiscaux (AERF)**. Il a voté par 128 voix contre 47 et 13 abstentions en faveur de l'accord avec le **Belize**, et par 131 voix contre 43 et 16 abstentions pour l'accord avec la **Grenade**. Des voix contre cet accord ont résonné uniquement chez le parti agrarien. Le Conseil des Etats a validé les deux accords à l'unanimité. L'objectif de ces accords est de faciliter l'échange de renseignements fiscaux afin d'être en adéquation avec les normes internationales.¹⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

En se basant sur l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA), ainsi que sur la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR), le Conseil fédéral a soumis à l'approbation du parlement, le message relatif à **l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée**. Le Conseil national a donné son accord par 125 voix contre 43 et 22 abstentions pour l'Islande, par 143 voix contre 17 et 30 abstentions pour la Norvège, par 122 voix contre 65 et deux abstentions pour Guernesey et Jersey, par 122 voix contre 64 et trois abstentions pour l'île de Man, par 128 voix contre 24 et 37 abstentions pour le Japon, par 128 voix contre 25 et 36 abstentions pour le Canada et par 124 voix contre 28 et 37 abstentions pour la République de Corée. Dans la majorité des cas, les voix opposées aux accords ou qui se sont abstenues venaient de l'UDC. Pour sa part, le Conseil des Etats a donné son aval pour chaque accord à l'unanimité. Les premiers échanges automatiques de renseignements fiscaux devraient ainsi s'effectuer en 2018.¹⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que certains parlementaires craignent pour la protection des données et se méfient de la corruption endémique qui sévit, selon eux, au Brésil, le parlement a adopté l'accord sur **l'échange de renseignement en matière fiscale avec le Brésil (AERF)**. Cet accord ne prévoit pas d'échange automatique mais est un premier pas dans la direction de l'échange d'informations fiscales entre les deux pays. Ainsi, les entreprises suisses actives dans ce pays d'Amérique latine verront leur sécurité du droit et des investissements renforcée. La chambre du peuple a validé l'accord par 114 voix contre 76. La chambre des cantons l'a approuvé par 34 voix sans opposition.¹⁷

MOTION
DATUM: 25.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le parlementaire Eric Nussbaumer (ps, BL) estime que certains crédits ou placements dans des matières nocives pour le climat – comme le pétrole, le charbon ou le gaz – sont incohérents avec les objectifs climatiques internationaux. Dans cette optique, il demande au Conseil fédéral, à travers une motion, de **rehausser les fonds propres pondérés en fonction des risques pour les crédits et les placements dans les matières premières nocives pour le climat**.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. S'il reconnaît l'importance des objectifs climatiques de l'Accord de Paris, il estime que la solution proposée serait non seulement inefficace, mais entraînerait également une surcharge bureaucratique liée à la surveillance des banques.

Le postulat a été **classé**, faute d'un examen dans les deux ans.

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.11.2021
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Bundesrat gab im November 2021 bekannt, dass er **mit mehr Klimatransparenz einen internationalen Spitzenplatz bei nachhaltigen Finanzanlagen** erreichen möchte. Er gab zu diesem Zweck zwei Empfehlungen an die Finanzbranche heraus. Zum einen legte er den Akteuren nahe, «mit Hilfe von vergleichbaren und aussagekräftigen Klimaverträglichkeits-Indikatoren Transparenz bei allen Finanzprodukten und Kundenportfolien zu schaffen». Damit sollten die Anlegerinnen und Anleger darüber informiert werden, wie klimafreundlich die Firmen sind, in welche investiert wird. Zum anderen empfahl der Bundesrat der Finanzbranche, sich internationalen, so genannten «Netto-Null Allianzen» anzuschliessen.

Des Weiteren sollten das EFD und das UVEK bis Ende 2022 in einem Bericht darlegen, ob die Finanzbranche diese Empfehlungen umgesetzt hat. Falls die Umsetzung nicht zur Zufriedenheit der Regierung ausfalle, sollen die beiden Departemente Vorschläge für Massnahmen ausarbeiten. Schliesslich beauftragte der Bundesrat das EFD, das UVEK und die FINMA bis Ende 2022 gegebenenfalls einen Entwurf vorzulegen, wie das Finanzmarktrecht revidiert werden könnte, um das sogenannte Greenwashing zu vermeiden.¹⁸

MOTION
DATUM: 12.05.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Cinq conseiller.ère.s nationaux ont déposé une motion similaire pour **dynamiser les investissements écologiques grâce à une banque publique helvétique**. Concrètement, Gerhard Andrey (verts, FR), Roland Fischer (pvl, LU), Céline Widmer (ps, ZH), Martin Landolt (centre, GL) et Matthias Jauslin (plr, AG) estiment qu'alors que les solutions techniques existent pour répondre au défi du changement climatique, c'est véritablement le financement qui bat de l'aile. Ces cinq conseiller.ère.s nationaux, issu.e.s de cinq partis politiques différents, considèrent qu'une banque d'investissements écologiques permettraient de faire décoller de nombreux projets en Suisse. Alors que la motion n'a pas encore été traitée au Parlement, elle a déjà obtenu un écho certain au sein de la presse helvétique.¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la Suisse a d'ores et déjà approuvé l'introduction d'échanges automatiques de renseignements relatifs aux comptes financiers (**EAR**) avec 108 États, et que des échanges ont déjà été effectués avec 86 d'entre eux, le **Conseil national a validé douze accords supplémentaires** par 138 voix contre 52. Les douze États ou territoires concernés sont l'Équateur, la Géorgie, la Jamîque, la Jordanie, le Kenya, le Maroc, la Moldavie, le Monténégro, la Nouvelle-Calédonie, l'Ouganda, la Thaïlande et l'Ukraine.

Lors des débats en chambre, Ueli Maurer a reconnu que les normes de transparence, de confidentialité, de sécurité des données et de sécurité du droit n'étaient pas encore garanties pour l'ensemble de ces pays. Néanmoins, il a précisé, d'une part, que des contrôles seraient à nouveau effectués avant les premiers échanges en 2024, et d'autre part, que la Suisse avait comme responsabilité de faire un pas dans la direction de ces pays. Au final, seule l'UDC (52 voix) s'est opposée à ces nouveaux accords. Thomas Matter (udc, ZH) a d'ailleurs mentionné le manque de transparence pour justifier ce vote de groupe. Toutefois, le contre-argumentaire du ministre des finances, lui-même issu des rangs de l'UDC, a suffi pour convaincre l'ensemble des autres partis politiques.²⁰

POSTULAT
DATUM: 03.05.2023
CATALINA SCHMID

In der Sondersession vom Mai 2023 lehnte der **Nationalrat** mit 115 zu 71 Stimmen bei einer Enthaltung ein Postulat Badran (sp, ZH) ab, welches die Prüfung eines **neuen Leistungsauftrags für die Postfinance** forderte. Im Zentrum des Prüfauftrags sollte die Transformation der Postfinance in eine Klimabank stehen: Die Postulantin stellte sich einen zusätzlichen Leistungsauftrag vor, gemäss dem die Postfinance Wirtschaft und Haushalte mit Krediten und Hypotheken für Investitionen in den Klimaschutz versorgen sollte. Im Rahmen der mittlerweile abgeschlossenen Debatte bezüglich einer Teilprivatisierung der Postfinance sei eine Erlaubnis zur Vergabe von Hypotheken und Krediten diskutiert worden. Gleichzeitig hätten private und investierende Personen aber Schwierigkeiten, diese zu erhalten. Im Bereich von privaten Investitionen in energetische Sanierungen und Infrastrukturen liege somit ein Marktversagen vor. Anstatt dass die Postfinance also den Weg in einen Bereich einschlage, in welchem es bereits zu viele Banken gebe, könne ihr mit der Übergabe dieses Service-Public-Leistungsauftrags eine sinnvolle Zukunft gegeben werden, so die Postulantin. Umweltminister Albert Rösti legte die ablehnende Haltung des Bundesrats dar und widersprach: In der von Badran angesprochenen Revision des Postorganisationsgesetzes hatte die Landesregierung kein Marktversagen bei Krediten und Hypotheken im Klimabereich festgestellt und einen entsprechenden Ausbau der

Postfinance daher verworfen. Die vom Bundesrat vorgeschlagene Alternative war in der Folge vom Parlament gemeinsam mit der POG-Revision abgelehnt worden, da es zunächst einmal generell die Zukunft der postalischen Grundversorgung diskutieren wollte. Nach der Festlegung der künftigen Strategie der Post sowie ihres Auftrags zur Grundversorgung soll die Frage zur Postfinance noch einmal gestellt und neu beantwortet werden, betonte der Bundesrat abschliessend.²¹

Versicherungen

POSTULAT
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

En ligne avec l'**Accord de Paris** sur le climat, Meret Schneider (verts, ZH) a demandé au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les mesures – incitatives, dissuasives ou régulatrices – potentielles pour **empêcher les entreprises, dont les activités sont en contradiction avec les objectifs** de cet accord, **d'être assurées auprès d'une compagnie d'assurance helvétique**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que le postulat 19.3966, qui étudie la compatibilité des flux financiers avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, répond déjà à la problématique soulevée par la parlementaire zurichoise. Le postulat a été rejeté par le Conseil national sans discussion.²²

1) AB SR, 2022, S. 1207 ff.; BBI 2022, 1367; BBI 2022, 1368; BBI 2022, 1369; BBI 2022, 1370; BBI 2022, 1371; BBI 2022, 1372; BBI 2022, 1373; BBI 2022, 1374; BBI 2022, 1375; BBI 2022, 1376; BBI 2022, 1377; BBI 2022, 1378

2) BO CN, 2021, pp.904

3) BO CN, 2021, p.905

4) BO CN, 2021, pp.1829

5) BO CN, 2022, pp.902

6) Medienmitteilung WAK-SR vom 25.4.23

7) AB NR, 2023, S. 517 f.

8) BO CN, 2020, pp.2056; Communiqué de presse CER-CN du 25.02.2020; LT, NZZ, 10.11.20

9) BO CN, 2021, pp.771

10) BO CE, 2021, pp.918; Communiqué de presse CER-CE du 31.08.2021; Rapport CER-CE 30.08.2021

11) BO CN, 2022, pp.1090; Communiqué de presse CER-CN du 12.04.2022; Rapport CER-CN du 12.04.2022

12) Rapport La Banque nationale suisse et les objectifs de développement durable de la Suisse du 26.10.2022

13) BBI 2023 870 (S. 27)

14) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 20.12.2019; TA, 4.12.19; TA, 6.12., 10.12.19

15) BO CE, 2016, p.570; BO CE, 2016, pp.265s.; BO CN, 2016, p.1216; BO CN, 2016, pp.225 s.; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; RO 2016, p.4103 (Belize); RO, 2016, p.47 (Grenade)

16) BO CE, 2016, pp.1108 s.; BO CN, 2016, pp.1556 s.; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; RO, 2016, p.5307 (Canada); RO, 2016, p.5309 (République de Corée); RO, 2016, p.5311 (Guernesey); RO, 2016, p.5313 (Ile de Man); RO, 2016, p.5315 (Islande); RO, 2016, p.5317 (Japon); RO, 2016, p.5319 (Jersey); RO, 2016, p.5321 (Norvège)

17) BO CE, 2016, p.1254; BO CE, 2016, pp.1106 s.; BO CN, 2016, p.2318 ; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; FF, 2016, pp.3327 s.; FF, 2016, pp.3341 s.; FF, 2016, pp.3341 s.

18) Medienmitteilung Bundesrat vom 17.11.21

19) LT, 12.5.22; TA, 13.5., 14.5.22

20) BO CN, 2022, pp.1361 s.; FF, 2022, 1367; FF, 2022, 1368; FF, 2022, 1369; FF, 2022, 1370; FF, 2022, 1371; FF, 2022, 1372; FF, 2022, 1373; FF, 2022, 1374; FF, 2022, 1375; FF, 2022, 1376; FF, 2022, 1377; FF, 2022, 1378; LT, 13.9.22

21) AB NR, 2020, S. 823 f.

22) BO CN, 2020, p.1140